

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1685

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier îlot D - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle à usage de parking située 61 rue Carnot

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022**Délibération n° CP-2022-1685**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot-Parmentier îlot D - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle à usage de parking située 61 rue Carnot

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La création de la ZAC Carnot-Parmentier à Saint-Fons, par délibération du Conseil n° 2017-2022 du 11 septembre 2017, a pour objectif de conduire sur ce secteur la création d'une trame viaire raccordée au réseau existant pour ouvrir le quartier sur la ville, de diversifier l'habitat par la démolition et la reconstruction de logements et la résidentialisation de 280 logements, de renforcer les équipements publics avec la démolition reconstruction du groupe scolaire en cœur de quartier et la mise en valeur du complexe sportif et du théâtre, mais aussi de recomposer et de requalifier les espaces publics et privés pour lier l'ambiance végétale du quartier qui jouxte celui du secteur des Balmes.

Le périmètre de la ZAC est d'une superficie de 12 ha environ et il est délimité :

- au nord par les rues Carnot, Paul Vaillant Couturier et Danielle Casanova,
- à l'ouest par l'avenue Albert Thomas,
- au sud par les rues Parmentier, Jules Ferry, de Verdun et l'avenue Antoine Gravallon,
- à l'est, par le site du stade Carnot.

L'aménagement de la ZAC est conduit en régie directe par la Métropole de Lyon.

Le programme prévisionnel des constructions se décompose en 2 phases comme suit :

- phase 1 (39 000 m² de surface de plancher -SDP-) :

- . habitat : démolition de 344 logements et construction d'environ 520 logements sur le principe de mixité programmatique,
- . commerces de proximité : implantation d'une offre commerciale,
- . équipements de superstructures : démolition du groupe scolaire Parmentier et reconstruction d'un groupe scolaire dans le périmètre de la ZAC ;

- phase 2 (15 000 m² de SDP) :

- . démolition de 149 logements et construction d'environ 230 logements supplémentaires,
- . réaménagement de l'espace public.

Par délibération du Conseil n° 2021-0718 du 27 septembre 2021, la Métropole a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Carnot-Parmentier, le projet de programme des équipements publics (PEP) ainsi que le bilan financier de l'opération et la participation d'équilibre de la Métropole et les modalités prévisionnelles de financement de l'opération.

L'Association Foncière logement (AFL) a été désignée comme bénéficiaire de la cession du lot D au titre des contreparties Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), en vue de procéder à la réalisation d'un programme de logements collectifs et d'un local commercial divisible.

Le lot D est constitué sur une partie de la parcelle cadastrée AE 146p d'une superficie d'environ 1 280 m², située au 61 rue Carnot. Cette parcelle est aménagée en parking public. De ce fait, il conviendra de procéder à sa désaffectation et à son déclassement préalablement à sa cession.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1348 du 11 avril 2022, la cession d'une partie de cette parcelle a été approuvée, sous les conditions suspensives suivantes :

- "- le déclassement préalable du domaine public après sa désaffectation de la parcelle cadastrée AE 146p (a), actuellement aménagée en parking public, fera l'objet d'une délibération ultérieure,
- le permis de construire définitif permettant de réaliser le programme de construction devra être obtenu délai de recours des tiers et de retrait administratif purgés."

II - Déclassement

Le déclassement porte sur la totalité de la parcelle cadastrée AE 146 d'une superficie de 1 425 m² environ, située 61 rue Carnot à Saint-Fons (dont une partie, soit 1 280 m², sera cédée à l'AFL).

L'enquête technique préalable au déclassement a fait ressortir la présence de plusieurs réseaux sous ou à proximité de l'emprise. Ces réseaux sont occupés par Enedis, GRDF, Serpollet éclairage public, Solvay Aroma performances, Bouygues, Eau du Grand Lyon, Métropole, Numericable, Orange et SFR. Leur dévoiement éventuel sera entièrement à la charge de la ZAC Carnot-Parmentier.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable au déclassement.

Ce déclassement ayant pour conséquence de porter atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, la procédure a été soumise à une enquête publique préalable en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, qui s'est déroulée du 15 novembre 2021 au 29 novembre 2021.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au déclassement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la parcelle cadastrée AE 146 d'une superficie totale de 1 425 m² environ, située 61 rue Carnot à Saint-Fons.

2° - Intègre la parcelle susmentionnée ainsi déclassée dans le domaine privé de la Métropole.

3° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022